Les PME encaissent les tensions sur les matières premières

« Comment limiter l'impact du manque de matières premières sur les PME-TPE », titre Les Echos, indiquant que Bercy et les fédérations professionnelles s'évertuent à limiter l'impact des pénuries sur les PME-TPE. La révision des contrats, la suspension des pénalités de retard pour les acheteurs publics ou le recours à la médiation sont les mesures-clés. « C'est une catastrophe, un trou d'air qui arrive au pire moment, celui de la reprise, et que personne curieusement n'avait vu venir », déclare Germain Simoneau (CPME). L'organisation patronale a monté un groupe de travail dédié, qui témoigne des remontées massives du terrain. Dans son enquête de mai 2021 auprès de 2 060 dirigeants, 28 % déclarent rencontrer des difficultés d'approvisionnement, tandis que 59 % sont impactés par la hausse du prix des matières premières. Ce n'est guère mieux du côté des entreprises plus grosses. Selon une étude du Meti, publiée il y a quelques jours, portant sur 1 000 entreprises, près de 80 % estiment que leur activité est impactée par la pénurie, dont la moitié à cause du prix des matières premières. Et 37 % jugent que cela impacte beaucoup leur marge. La FIM pointe une « hausse jamais vue des prix » avec « des aciers laminés à chaud à +152 % hausse et des laminés à froid à +130 % ». « Ce sont les PME qui sont les plus touchées ». déclare Philippe Contet (FIM) avec des délais de livraison pouvant « aller jusqu'à 40 semaines, soit presque un an! » La fédération souhaiterait que le gouvernement intervienne sur les donneurs d'ordre. Ce n'est pas la voie choisie pour l'instant. Bercy, qui a tiré la sonnette d'alarme dans le domaine du BTP, a demandé, dans une circulaire, aux seuls acheteurs publics « d'éviter d'appliquer des pénalités de retard ». Pour ce qui est du privé, le médiateur vient de mettre en place un comité de crise comme cela avait été le cas pour les délais de paiement au plus fort de la pandémie. (Les Echos, p.25)